



OFFRE d'APPRENTISSAGE

Chargé(e) de communication - Graphiste

I. Structure

La Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA 68) est une association « Loi 1901 » à caractère d'utilité publique assurant des missions d'intérêt général.

Administrée et gérée par un Conseil d'Administration constitué de 15 bénévoles élus, ses missions et ses statuts sont définies par l'arrêté ministériel du 16 janvier 2013.

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin a vu le jour en 1929. Ses missions et ses actions n'ont cessé d'évoluer depuis, au gré des changements législatifs et des volontés de ses dirigeants.

Elle est dorénavant professionnalisée et assure tout un panel de missions dont la principale est de protéger et de valoriser le patrimoine piscicole et les milieux aquatiques du Haut-Rhin à travers 4 grands objectifs qui sont :

- 🐟 Assurer et coordonner la gestion de la pêche amateur dans le Haut-Rhin
- 🐟 Promouvoir le loisir pêche
- 🐟 Protéger et valoriser les milieux aquatiques
- 🐟 Contrôler et surveiller le Loisir Pêche et les milieux

Pour mener à bien ses missions multiples, la Fédération de Pêche du Haut-Rhin compte une dizaine de salariés, organisés selon 4 Pôles spécifiques, bien que ces missions soient la plupart du temps très transversales et ne se limite pas à une thématique :

- 🐟 Un Pôle Administratif ;
- 🐟 Un Pôle Technique ;
- 🐟 Un Pôle Développement du Loisir Pêche ;
- 🐟 Un Pôle Surveillance.

Fédération

du Haut - Rhin

pour la pêche et la protection
du milieu aquatique

II. LA PECHE DANS LE HAUT-RHIN

La pêche associative dans notre département Haut-Rhin, c'est :

- 🐟 [Une vidéo promotionnelle](#) ;
- 🐟 [Un guide promotionnel](#), numérique et papier ;
- 🐟 [Des informations « pêche pratique »](#).

Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

29, avenue de Colmar - 68200 MULHOUSE
03.89.60.64.74 - www.peche68.fr - contact@peche68.fr

III. Description de l'offre et des missions proposées

L'apprenti sera sous la responsabilité du Directeur, qui assurera le rôle de Maître d'apprentissage. Cette offre se décline en plusieurs missions principales, à adapter selon les compétences et les aptitudes des candidats.

La mission de l'apprenti sera de contribuer à la communication générale, en relation étroite avec les salariés référents, dont :

- 1) La création de supports de communication papier, avec notamment la mise en page de :
 - a. la réglementation de pêche 2022,
 - b. le guide de pêche réalisé en 2019.
- 2) La création de supports de communication numériques adaptés aux besoins et aux missions.
- 3) La mise à jour et l'actualisation du site internet de notre Fédération.
- 4) L'animation des réseaux sociaux de la Fédération (page Facebook notamment, voir page Instagram), en relation étroite avec les salariés référents
- 5) Un appui « com » aux 39 associations de notre réseau.

IV. Profil recherché

- Formation BTS, DUT, Licence ou Master.
- Connaissances approfondies des techniques de communication.
- Compétences et expérience sur divers logiciels de graphisme, notamment ceux libres d'accès.
- Capacités de synthèse et d'organisation.
- Expérience en matière de mise en forme de site internet appréciée.
- Apprécier le travail en équipe.
- Aisance rédactionnelle.
- Autonomie et sens de l'organisation.

V. Conditions du poste

- Apprentissage d'1 an + possibilité de prolongation en CDD
- Dates prévisionnelles : année scolaire 2022/2023
- Temps plein du lundi au vendredi dans la limite légale de 35 heures hebdomadaire.
- Poste basé au siège à MULHOUSE.
- Rémunération selon la réglementation en vigueur, correspondant à un pourcentage du SMIC mensuel (1 603,15 € en 2022) dépendant essentiellement de l'âge et de l'année de formation.
- Participation aux frais de transport en commun

VI. Candidatures

- 1 exemple de travaux réalisés par vos soins au format PDF : supports de communication, prospectus, ...
- **CV et lettre de motivation**

Le tout est à envoyer en un document à marjorie.s@peche68.fr

Date limite de réception des candidatures : le 31 mai 2022